



Inondation de mon appartement

Par **fatioudane**, le **01/11/2013** à **16:22**

[smile17]bonjour

mon appartement vient d'être inondé; je suis locataire et réside dans un immeuble en copropriété. L'eau est arrivée par ma porte d'entrée et venant de la cour de l'immeuble. Le parquet est abîmé... mon mari l'a posé mais c'est le propriétaire qui l'a financé. A qui la charge du dédommagement mon assurance ou celle de la copropriété ?
MERCI de votre réponse je suis dans une impasse.

Par **JuLx64**, le **01/11/2013** à **16:57**

Vous faites une déclaration à votre assurance, c'est elle qui se chargera de trouver à qui incombe la responsabilité du sinistre.

Par **GuiBarn**, le **20/01/2014** à **15:37**

Bonjour Fatioudane,

si votre logement se trouvait en zone inondable, vous avez aussi droit à plusieurs indemnités. Vous trouverez plus de renseignements en suivant ce lien :
<http://www.assurance.fr/questiondetail/-/question/Bonjour-victime-dune-inondation-alors-que-mon-habitation-se-trouvait-dans-une-zone-inondable-je-me-demandais-si-je-beneficiais-dune-indemnisation/1357010/>

J'espère avoir pu vous aider.
Bonne journée.